



République Française
Département ESSONNE
Commune de Champmotteux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2025

Référence
006-2025

Objet de la délibération
Demande d'aide communautaire auprès de la CAESE pour l'acquisition d'un copieur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Date de la convocation
19/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2025 et le 5 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, MM : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël

Excusé(s) : Mme PONTET Christelle

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MAGUER Cécile à M. DESNOUE Jérôme

A été nommée secrétaire : M. LENOIR Joseph

Objet de la délibération : Demande d'aide communautaire auprès de la CAESE pour l'acquisition d'un copieur

VU le courrier en date du 4 février 2025, le Conseil communautaire de la CAESE nous informe que le montant prévisionnel de l'aide communautaire alloué à la commune de Champmotteux, au titre de l'année 2025, s'élève à 6 910,00 €,

VU que ce montant sera soumis au vote du Conseil communautaire en date du 24 mars 2024,

VU que sont éligibles tous les projets présentés par une commune au titre de ses compétences,

Considérant que les dossiers seront soumis, pour approbation, au bureau communautaire,

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de renouveler le copieur en place au sein de la mairie, devenant obsolète et ne permettant plus dans le futur, d'intervention technique du prestataire en raison de l'absence de pièces détachées sur ce produit,

Cette acquisition d'un montant de 2 350,00 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide communautaire de la CAESE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant de l'opération :	2 350,00 €
Aide CAESE (50%) :	1 175,00 €
Auto-financement	1 175,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * approuve l'acquisition d'un nouveau copieur,
- * décide de solliciter auprès de la CAESE, une aide communautaire à hauteur de 50% du montant HT,
- * autorise Monsieur le maire à signer le contrat avec la CAESE et tous documents s'y rapportant,
- * s'engage à ne pas réaliser l'opération avant l'obtention de l'aide communautaire, et à réaliser celle-ci dans un délai de deux ans selon le règlement des aides communautaires.

Pour extrait certifié conforme.

Par délégation du maire,
Vanessa BOUR, 1ère adjointe

Le secrétaire de séance
Joseph LENOIR

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de l'Essonne

Publication ou notification du :
06/03/2025



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Joseph Lenoir, the secretary of the session.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2025

Référence
007-2025

Objet de la délibération
Demande de subvention dans le cadre d'un nouveau contrat rural pour la réhabilitation de l'ancienne mairie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Date de la convocation
19/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2025 et le 5 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, MM : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël

Excusé(s) : Mme PONTET Christelle

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MAGUER Cécile à M. DESNOUE Jérôme

A été nommée secrétaire : M. LENOIR Joseph

Objet de la délibération : Demande de subvention dans le cadre d'un nouveau contrat rural pour la réhabilitation de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs de la politique des Contrats ruraux, contrats tripartites élaborés par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil départemental de l'Essonne, et visant à aider les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable de leur territoire et s'inscrivant dans un projet d'aménagement d'ensemble compatible avec les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux.

Après un examen approfondi des actions à entreprendre en cohérence avec les objectifs de développement fixés à moyen et long terme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat rural.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil régional d'Ile-de-France des 17 novembre 2016, 19 novembre 2021 et 6 juillet 2022 relatives au nouveau contrat rural,

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Essonne des 15 décembre 2016, 7 février 2022 et 23 mai 2022 relatives à



l'évolution des contrats ruraux,

CONSIDERANT l'opportunité, par la conclusion d'un nouveau contrat rural, de bénéficier de subventions de la part de la Région et du Département pour le financement de ses projets,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la signature avec la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne d'un nouveau contrat rural, selon les modalités définies ci-après,

APPROUVE le programme définitif de l'opération suivante, pour un montant total de 650 225,00 € H.T, plafonné à 500 000 € HT :

1°) Réhabilitation de l'ancienne mairie : 650 225,00 € HT

SOLLICITE l'octroi par la Région Ile-de-France d'une subvention à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable, soit 200 000,00 € HT,

SOLLICITE l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention à hauteur de 30% de la dépenses subventionnable, soit 150 000,00 € HT,

APPROUVE le plan de financement ci-annexé,

APPROUVE l'échéancier de réalisation suivant, sur une durée de deux années :

2025 : 455 157,50 € HT

2026 : 195 067,50 € HT

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil régional,

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de cinq ans maximum à compter de la date d'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil régional, et selon l'échéancier prévu,

ATTESTE de la propriété communale des terrains et équipements subventionnés,

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements ainsi financés pendant au moins dix ans,

DIT que la commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 091-219101375-20250305-007_2025-DE



S'ENGAGE à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le nouveau contrat rural et tous documents s'y rapportant,

DIT que les recettes y afférant seront imputées au chapitre 20, 23 et/ou chapitre 21 du budget communal.

Pour extrait certifié conforme.

Par délégation du maire,
Vanessa BOUR, 1ère adjointe

Le secrétaire de séance
Joseph LENOIR

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de l'Essonne

Publication ou notification du :
06/03/2025



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 091-219101375-20250305-007_2025-DE

06/03/2025

COMMUNE DE CHAMPMOTTEUX

OPERATIONS	MONTANTS PROPOSES en € HT	MONTANTS RETENUS REGION / DEPARTEMENT en € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			SUBVENTION REGION (40%)	SUBVENTION DEPARTEMENT (30%)	AUTRES FINANCEMENTS	PART COMMUNALE
			2025	2026	2027				
Réhabilitation de l'ancienne mairie	650 225,00 €	500 000,00 €	455 157,50 €	195 067,50 €		200 000,00 €	150 000,00 €		300 225,00 €
						0,00	0,00		0,00
						0,00	0,00		0,00
						0,00	0,00		0,00
TOTAL	650 225,00	500 000,00	455 157,50	195 067,50	0,00	200 000,00	150 000,00	0,00	300 225,00
Dotation prévisionnelle Département			136 547,25	58 520,25	0,00				
Dotation prévisionnelle Région			182 063,00	78 027,00	0,00				

Envoyé en préfecture le 12/03/2025
Reçu en préfecture le 12/03/2025
Publié le
ID : 091-219101375-20250305-007_2025-DE

Par délégation,
Vanessa BOUR
1ère adjointe au
Maire



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 091-219101375-20250305-007_2025-DE